

Image not found or type unknown



Le maire ne veut plus effectuer les travaux

Par **hipi**, le **02/10/2012 à 16:04**

Bonjour,
Le maire d'une commune, a t'il le droit d'annuler une décision prise lors d'une réunion du conseil municipal, concernant une association ?
Décision prise : il a été proposé que la commune prenne à sa charge les frais liés au raccordement électrique et l'adduction d'eau potable.
Merci de vos réponses.